

République Française
 Département des
 Pyrénées-Atlantiques
COMMUNE D'IGON

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 3 mars 2020

Date de convocation
28 février 2020
Date d'affichage de l'avis
28 février 2020
Date d'affichage du compte-rendu
Mars 2020
Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

Le trois mars deux mil vingt, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Igon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PRUDHOMME, Maire.

Étaient présents : Jean-Yves PRUDHOMME, *Maire*, Jacques LAGOIN, *1^{er} Adjoint*, Michel CONDOU-DARRACQ, *2^{ème} Adjoint*, Cathy LADAGNOUS, *3^{ème} Adjointe*, Michel CARRERE-BORDEHORE, *4^{ème} Adjoint*, Régine ALVES, Monique CANEROT, Mireille HOURCQ, Christian THOMAS, Jean-Louis ASNIER, Samuel DELAMARE, Sylvie FAU,

Était excusé : Néant

Était absent : Cédric LARÇON.

Avait donné pouvoir :

Assistait également à la réunion : Angèle POUX, *Secrétaire de mairie*.

Quorum

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Election du Secrétaire de séance

L'assemblée étant au complet, il est fait procéder à la nomination d'un secrétaire de séance. Le Conseil désigne à l'unanimité Jacques LAGOIN, secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 février 2020

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

Finances:

- Approbation du Compte de Gestion de la Commune
- Vote du Compte Administratif
- Affectation des résultats
- Vote du budget primitif
- Approbation du Compte de Gestion du Lotissement Saint Cricq II
- Vote du Compte Administratif du Lotissement Saint Cricq II
- Vote du Budget annexe

Questions diverses :

. Terrains

Approbation du Compte de Gestion

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après rappel du budget primitif de l'exercice 2019 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé

par le Receveur, ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTÉ : 1 abstention / 11 pour
D-030320-01

Vote du Compte Administratif de la Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian THOMAS, hors de la présence de M. Jean-Yves PRUDHOMME, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	758 762,00 €
	Réalisé :	533 829,04 €

Recettes	Prévus :	758 762,00 €
	Réalisé :	810 717,31 €

Investissement

Dépenses	Prévus :	239 250,00 €
	Réalisé :	163 326,43 €
	R.A.R. :	6 257,30 €

Recettes	Prévus :	239 250,00 €
	Réalisé :	67 312,72 €

Résultat de clôture

Fonctionnement	276 888,27 €
Investissement (déficit)	96 013,71 €

D-180220-02 BIS

ADOPTÉ à l'unanimité

Affectation des résultats

Considérant qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du budget communal au budget primitif communal de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PRUDHOMME, Maire, après avoir approuvé le compte administratif du budget de l'exercice 2019, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que les comptes administratifs du budget communal fait apparaître les résultats suivants:

- un excédent de fonctionnement de :	100 090,91 €
- un excédent reporté de :	176 797,36 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	276 888,27 €
- un déficit d'investissement de :	96 013,71 €
- un déficit des restes à réaliser de :	6 257,30 €
Soit un besoin de financement de :	102 271,01 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2019 (excédent) :	276 888,27 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	102 271,01 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	174 617,26 €
- Résultat d'investissement reporté (001) (déficit) :	96 013,71 €

D-030320-03

Adopté à l'unanimité

Taux d'imposition

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les taux de la fiscalité seront votés par la prochaine municipalité en fonction de leur besoin de financement pour réaliser leur programme.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de reporter le vote des taux de la fiscalité locales lors d'une prochaine séance du futur conseil municipal.

ADOPTÉ à l'unanimité

D-030320-04

ADOPTÉ à l'unanimité

Vote du Budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2019 ;
Vu l'affectation du résultat ;
Vu le budget primitif annexe du Lotissement Saint Cricq II

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de vote du budget primitif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif pour l'année 2020 qui fait ressortir l'équilibre suivant :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 781 567€

Recettes : 781 567 €

Section d'Investissement

Dépenses : 297 571,30 € (dont 6 257 € de Reste à réaliser)

Recettes : 297 571,30 €

D-030320-05

ADOPTÉ à l'unanimité

Approbation du Compte de gestion du Lotissement Saint Cricq II

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après rappel du budget annexe de l'exercice 2019 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D-030320-06

ADOPTÉ à l'unanimité

Approbation du Compte Administratif du Lotissement Saint Cricq II

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian THOMAS, hors de la présence de M. Jean-Yves PRUDHOMME, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses

Prévus : 102 400,00 €

Réalisé : 2 371,16 €

Recettes

Prévus : 102 400,00 €

Réalisé : 2 371,16 €

Investissement

Dépenses

Prévus : 81 200,00 €

Réalisé : 2 371,16 €

Recettes

Prévus : 81 200,00 €

Réalisé : 30 000,00 €

Résultat de clôture :

Fonctionnement : 100 028,84 €

Investissement : 78 828,84 €

D-030320-07 BIS

ADOPTÉ à l'unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS LOTISSEMENT SAINT CRICQ II

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PRUDHOMME, Maire, après avoir approuvé le compte administratif du budget de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que les comptes administratifs du budget communal fait apparaître les résultats suivants :

- un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00 €
- un excédent d'investissement de :	27 628,84 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	27 628,84 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : DEFICIT	0,00 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0,00 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	27 629,00 €

D-030320-08 BIS

Adopté à l'unanimité

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT CRICQ II 2020
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération de la création du budget annexe du lotissement Saint Cricq II,
Vu le budget principal;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de vote du budget primitif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif pour l'année 2020 comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 111 983 €
Recettes : 111 983 €

Section d'Investissement

Dépenses : 68 650 €
Recettes : 68 650 €

D-030320-09

ADOPTÉ à l'unanimité

Questions diverses

. Régularisation du domaine public pour la famille Larrousse
. Proposition du géomètre

Clôture de séance - Conseil Municipal du 3 mars 2020

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article
L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A IGON, le 5 mars 2020

Jean-Yves PRUDHOMME,
Maire d'IGON

Délibérations

D-030320-01 - Approbation du Compte de gestion de la commune 2019
D-030320-02BIS - Vote du Compte administratif de la commune 2019
D-030320-03 - Affectation des résultats
D-030320-04 - Taux d'imposition
D-030320-05 - Vote du Budget primitif 2020
D-030320-06 - Approbation du Compte de gestion du Lotissement saint Cricq II 2019
D-030320-07BIS - Vote du Compte administratif du Lotissement saint Cricq II 2019
D-030320-08BIS - Affectation des résultats du Lotissement Saint Cricq II
D-030320-09 – Budget annexe Lotissement Saint Cricq II 2020

Membres présents

PRUDHOMME Jean-Yves			
ALVES Régine		FAU Sylvie	
ASNIER Jean-Louis		HOURCQ Mireille	
CANEROT Monique		LADAGNOUS Cathy	
CARRERE -BORDEDEHORE Michel		LAGOIN Jacques	
CONDOU-DARRACQ Michel		LARÇON Cédric	<i>Absent</i>
DELAMARE Samuel		THOMAS Christian	